

## ANIMATION MENTION D

### Libellé de l'épreuve d'animation mention D :

L'évaluation se déroule dans la structure d'accueil de l'alternance. Le stagiaire anime 1 séquence individualisée avec démonstrations techniques et consignes associées d'une durée prévue dans le document professionnel de préparation de séance et d'une durée maximale de 60 minutes. Il doit utiliser de l'appareillage type musculation et/ou cardio-training. Un entretien de 20 à 30 mn suivra la prestation afin de justifier la démarche pédagogique et les choix méthodologiques.

**UC 5 : « EC de préparer une action d'animation dans le cadre des activités gymniques, de la forme et de la force »**

**UC 6 : EC d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des « activités gymniques, de la forme et de la force »**

**UC 7D : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles des activités « haltères-musculation et forme sur plateau »**

**UC 8D : EC de conduire une action éducative des activités « haltères-musculation et forme sur plateau »**

**UC 9D : EC de maîtriser les outils ou techniques des activités « haltères-musculation et forme sur plateau »**

### ■ Avant l'épreuve

Convocation du stagiaire 15 min avant l'épreuve

⇒ Rappel de l'épreuve auprès du candidat

⇒ Remise du document de préparation de séance: Ce document doit comporter un certain nombre d'informations et être relié:

BILAN FORME, PLANIFICATION, PRÉPARATION DE SÉANCE ...

### ■ Pendant l'animation:

L'animation doit se rapprocher le plus possible d'une situation professionnelle, c'est à dire que le candidat doit animer sa séance dans des conditions réelles.

Le jury est observateur et n'intervient pas, sauf pour arrêter le candidat si celui-ci ne respecte pas le temps donné de la séquence ou s'il devient dangereux pour son pratiquant.

### ■ Après l'animation, l'entretien:

Les 2 jurys alternent leurs questionnements pendant 20 à 30 minutes. L'entretien est en rapport avec la séance présentée par le candidat.

## ANIMATION MENTION C

### Libellé de l'épreuve d'animation mention C :

L'évaluation se déroule dans la structure d'alternance. Le candidat anime 2 séquences de 20 minutes. Séquence 1 : 20 minutes en STEP ou LIA. Séquence 2 : 20 minutes en RENFORCEMENT MUSCULAIRE ou STRETCHING. L'ordre des séquences est à la discrétion du stagiaire. Le cours collectif doit être sur support musical avec démonstrations techniques et consignes associées. Un entretien de 20 à 30 mn suivra la prestation afin de justifier la démarche pédagogique et les choix méthodologiques.

**UC 5 : « EC de préparer une action d'animation dans le cadre des activités gymniques, de la forme et de la force »**

**UC 6 : EC d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des « activités gymniques, de la forme et de la force »**

**UC 7C : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le domaine de la « forme en cours collectifs »**

**UC 8C : EC de conduire une action éducative dans le domaine de la « forme en cours collectif »**

**UC 9C : EC de maîtriser les outils ou techniques dans le domaine de la « forme en cours collectif »**

### ■ Avant l'épreuve

Convocation du stagiaire 15 min avant l'épreuve

⇒ Rappel de l'épreuve auprès du candidat

⇒ Remise du document de préparation de séance: Ce document doit comporter un certain nombre d'informations et être relié:

ANALYSE DES PROFILS, PLANIFICATION, PRÉPARATION DE SÉANCE ...

### ■ Pendant l'animation:

L'animation doit se rapprocher le plus possible d'une situation professionnelle, c'est à dire que le candidat doit animer sa séance dans des conditions réelles.

Il présente les 20 minutes de sa séance RM ou Stretch et les 20 premières minutes de sa séance LIA ou Step sans sauter de parties. L'ordre est choisi par le candidat.

Les deux parties doivent succéder avec 3-5min maximum de pause.

Le jury est observateur et n'intervient pas, sauf pour arrêter le candidat si celui-ci ne respecte pas le temps donné de la séquence (dépassement des 20 minutes) ou si celui-ci devient dangereux pour ses pratiquants.

### ■ Après l'animation, l'entretien:

Les 2 jurys alternent leur questionnement. L'entretien est en rapport avec la séance présentée par le candidat.